



Angoulême, le 09 août 2022,

## **Tous vigilants face au feu**

### Avant de partir à proximité d'un massif forestier

1. Je me renseigne sur les conditions d'accès au massif (site de la préfecture, Office national des Forêts, Informations auprès des forces de l'ordre).
2. Je sais renoncer à ma sortie si le risque est présent.
3. Conscient des risques que l'imprudence fait courir, je n'expose pas le milieu naturel à un départ d'incendies (cigarettes, allumettes, barbecues, feux d'artifices...)
4. Je respecte les restrictions de circulation et de stationnement afin de ne pas bloquer les accès pour les pompiers ; je ne stationne pas devant les barrières.
5. Si je suis témoin d'un agissement suspect, je préviens immédiatement les forces de l'ordre par téléphone en composant le 17. Je n'interviens pas personnellement.

### En situation de feu :

1. Je préviens les secours (en composant le 18 ou le 112) et je me mets à l'abri.

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**